LE PLANT DE POMME DE TERRE FRANÇAIS

UNE FILIERE ORGANISEE AU SERVICE DE LA QUALITE SANITAIRE

La pomme de terre est exposée à un important collège de bio-agresseurs qui nécessite une importante vigilance. L'intégrité sanitaire du territoire français passe par une semence de qualité.

Les surfaces françaises de production de plant de pommes de terre atteignent 24000 hectares et sont en progression de 6 % par an en moyenne sur les cinq dernières années. L'augmentation de la production française est deux fois plus importante que celle européenne.

Une organisation interprofessionnelle forte et historique en lien avec les pouvoirs publics permet un contrôle strict et efficace de la production. Elle a permis de maintenir un contrôle officiel à 100 % pour les plants de pomme de terre. Le positionnement de Service officiel de contrôle (SOC) au sein de SEMAE est essentiel dans l'organisation de ce contrôle. Le SOC a lié un partenariat historique avec la Fédération Nationale des Producteurs de Plant de Pomme de terre (FN3PT) et les trois Organisations de producteurs (OP) qui la compose. Le SOC s'appuie sur les moyens humains et matériels des OP pour la mise en œuvre du contrôle. Les OP disposent de personnel pour les inspections (1 inspecteur pour environ 450 ha) et de laboratoires agréés et accrédités pour la réalisation des analyses permettant de garantir la qualité.

Cette organisation permet d'activer l'ensemble des leviers pour assurer la qualité sanitaire du plant français :

- Testage des lots de introduits
- Inspection à tous les stades et pression importante d'analyses
- Traçabilité complète de la production
- Prévention grâce à un cahier des charges strict et imposé, lié à une caisse professionnelle qui permet d'indemniser, si besoin, les producteurs.

De plus les producteurs de plant financent un Institut Technique (INOV3PT) qui a en charge l'épidemio-surveillance du territoire sur les pathogènes règlementés ou émergents. Cet ITA a aussi pour mission la mise au point de méthodes de détection, d'identification et de quantification des pathogènes.

Ce système de contrôle sanitaire fort permet de préserver la compétitivité de la production française de plant de pomme de terre et de gagner des parts de marché aussi bien en France qu'à l'étranger.